

CONFERENCE OHADAC

15 mai 2007- Pointe-à-Pître (Guadeloupe)

DECLARATION FINALE FORUM REGIONAL D'ECHANGE D'INFORMATIONS ET D'HARMONISATION DU DROIT DES AFFAIRES ENTRE LES DFA ET LES PAYS DU CARIFORUM

Les 14 et 15 mai 2007, à l'invitation de la région Guadeloupe, de la chambre de commerce et d'industrie de Pointe-à-Pître et de l'Association Caraïbienne de l'Industrie et du Commerce (CAIC) se sont réunis les représentants des secteurs privés et publics de la Guadeloupe et des pays membres du CARIFORUM.

Cette réunion s'est déroulée en présence du représentant du secrétaire général du CARICOM/CARIFORUM, du représentant du secrétaire général de l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC), du président de la CAIC, du secrétaire d'Etat à la justice d'Haïti, de la représentante du cabinet de la ministre du commerce et de l'industrie d'Haïti, d'une représentante de la MINUSTAH, du ministre de la justice de la Dominique, du directeur des négociations au Ministère des Affaires étrangères de la République Dominicaine, ainsi que de nombreux autres experts du secteur. Etaient présents en qualité d'observateurs, l'ambassadeur délégué à la coopération dans la zone Antilles-Guyane et représentant auprès de l'AEC et de la CARICOM, ainsi qu'un représentant de la commission européenne au Guyana.

RAPPELANT l'importance de la participation du secteur privé dans le développement des régions de la Caraïbe et la contribution des acteurs économiques au processus d'intégration régionale ;

CONSCIENTS de la nécessité de mobiliser les capacités collectives des organisations représentatives du secteur privé dans un esprit de partenariat étroit avec les institutions publiques ;

RAPPELANT le rôle primordial joué par le droit comme outil de stabilisation et de sécurisation des relations commerciales entre les acteurs économiques de la Caraïbe ;

PRENANT en considération la volonté par les États membres de la CARICOM d'harmoniser leurs législations nationales, ainsi que leurs pratiques administratives et de promouvoir l'arbitrage commercial au sein de la région ;

RAPPELANT le mouvement amorcé par l'unité légale (Legal Drafting Unit) au secrétariat de la CARICOM en charge de l'harmonisation du droit des sociétés et des règles de concurrence ;

CONSIDERANT que la plupart des États de la Caraïbe sont signataires de la Convention de New York de 1958 sur l'arbitrage commercial international ;

RAPPELANT que les États membres du CARICOM sont signataires du traité instituant la Cour de Justice de la Caraïbe du 14 février 2001 ;

Les participants à la réunion :

- **manifestent** leur volonté de développer les relations économiques et commerciales entre la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et les pays et régions de la grande Caraïbe ;
- **affirment** leur souhait de poursuivre les actions de coopération économiques et commerciales entre leurs territoires ;
- **manifestent** également leur volonté commune de favoriser une meilleure connaissance de leur système juridique respectif ;

- **saluent** l'initiative de l'association ACP legal, visant à aboutir à un cadre unifié du droit des affaires dans la Caraïbe ;
- **expriment** un vif intérêt pour la mise en place d'une organisation visant à l'harmonisation du droit des affaires dans la Caraïbe, dénommée OHADAC ;
- **réaffirment** leur volonté commune d'inscrire leurs discussions et projets dans le cadre d'un comité de suivi composé d'un représentant par États intéressés par le projet OHADAC, de la région Guadeloupe, de la CARICOM, de la CAIC, de la chambre de commerce et d'industrie de Pointe-à-Pitre, de l'association ACP Legal, et reste ouvert à d'autres membres ;
- **plaident** pour une orientation de leurs travaux notamment vers les domaines de l'harmonisation des droits nationaux, de l'application des traités internationaux, du soutien des initiatives qui ont pour objet de promouvoir le projet OHADAC, d'établir des relations entre les organisations professionnelles, de mettre en place des actions destinées à encourager la formation professionnelle des juristes et autres professions affiliées ;
- **prévoient** d'échanger leur savoir-faire dans les domaines ci avant indiqués ;
- **décident** de développer un projet de convention qui déclinera les actions nécessaires pour faire progresser et aboutir l'harmonisation du droit des affaires dans la Caraïbe. Ce projet sera soumis aux autorités publiques et privées de la Caraïbe pour approbation ;
- **décident** de se revoir d'ici à la fin de l'année 2007 pour signer la convention.

Déclaration finale adoptée le 15 mai 2007, à Baie Mahault en Guadeloupe.